



maison  
métropolitaine d'insertion pour l'emploi  
Lyon métropole

# Les discriminations, *parlons-en !*

**34%**

de la population active rapporte **avoir été victime de discrimination dans son parcours professionnel** au cours des 5 dernières années

**7%**

des personnes concernées **ont engagé une démarche pour faire valoir leurs droits**

**LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS :  
INFORMATIONS ESSENTIELLES**

MÉTROPOLE  
GRAND LYON



maison  
métropolitaine d'insertion pour l'emploi  
Lyon métropole



Cofinancé par  
l'Union européenne

# ►► Un engagement fort

Dans le cadre du volet **Emploi du Plan Métropolitain de Lutte Contre les Discriminations** (LCD), la **Métropole de Lyon**, la **Ville de Lyon**, la **Ville de Villeurbanne** et la **MMI'e** s'engagent ensemble pour favoriser des pratiques RH plus inclusives et lutter contre toutes formes de discriminations à l'embauche.

## UN PLAN D'ACTION CONCRET CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le **Plan Métropolitain LCD – Lutte Contre les Discriminations à l'emploi** est articulé autour de 3 grands axes :

- Identifier les discriminations vécues ou constatées sur le terrain (via testings, retours de terrain, remontées des professionnels)
- Accompagner les entreprises et les acteurs de l'emploi dans le changement de pratiques (formations, outils, sensibilisation)
- Mobiliser le droit pour informer, soutenir et faire valoir les droits des personnes victimes de discriminations

►► Télécharger le *Plan métropolitain de lutte contre les discriminations - Volet EMPLOI*



## LA MMI'E MOBILISÉE À VOS CÔTÉS

Actrice centrale de l'insertion professionnelle, la MMI'e agit à deux niveaux :

- La mobilisation des entreprises autour de pratiques de recrutement inclusives grâce à la Charte des 1000 - Les Entreprises s'Engagent.
- L'animation des professionnels de l'insertion pour favoriser un accompagnement sans préjugés

## NOS OBJECTIFS

- Promouvoir une culture inclusive via une vigilance sur les discriminations
- Mesurer les discriminations à l'embauche
- Sensibiliser et outiller les entreprises
- Donner des clés aux professionnels de l'insertion
- Co-construire des solutions durables

# ▶▶ Ce que vous devez savoir ?

La discrimination se définit juridiquement comme un traitement défavorable selon des critères et des domaines prévus par la loi.

Les critères d'application prévus par la loi sont :

- L'apparence physique
- L'âge
- L'état de santé
- L'appartenance ou non à une prétendue race
- L'appartenance ou non à une nation
- Le sexe
- L'identité de genre
- L'orientation sexuelle
- La grossesse
- Le Handicap
- L'origine
- La religion
- La domiciliation bancaire
- Les opinions politiques
- Les opinions philosophiques
- La situation de famille
- Les caractéristiques génétiques
- Les moeurs
- Le patronyme
- Les activités syndicales
- Le lieu de résidence
- L'appartenance ou non à une ethnie
- La perte d'autonomie
- La capacité à s'exprimer dans une langue étrangère
- La vulnérabilité résultant de sa situation économique
- La qualité de lanceur d'alerte

Les domaines d'application prévus par la loi sont :

- L'accès à l'emploi, la carrière, la sanction disciplinaire, le licenciement.
- L'accès à la rémunération, aux avantages sociaux
- L'accès aux biens et services privés (logement, crédit, loisirs)
- L'accès aux biens et services publics (école, soins, état civil, services sociaux)
- L'accès à un lieu accueillant du public
- L'accès à la protection sociale
- L'accès à l'éducation et la formation

## ▶▶ LA DISCRIMINATION EST UN DÉLIT !

Cadre légal et sanctions :  
La discrimination est prohibée par plusieurs textes législatifs.  
Les personnes reconnues coupables de discrimination encourrent jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

*Article 225-1 du Code pénal / Article 432-7 du Code pénal / Article L1132-1 du Code du travail / Loi n°2001-1066 du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations / Loi n°2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations.*

## ▶▶ AVOIR LE BON REFLEXE !

Si vous êtes victime ou témoin de discrimination, il est essentiel d'en parler et de solliciter de l'aide. Les juristes du Défenseur des droits sont disponibles pour vous écouter et vous accompagner gratuitement.

Vous pouvez les contacter via :



**3928**

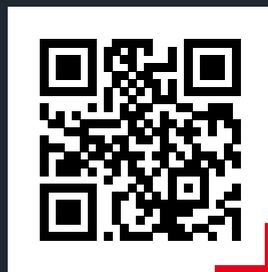


**ANTIDISCRIMINATIONS.FR**

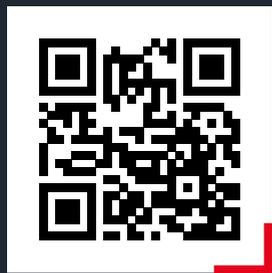
## POUR LES ENTREPRISES



Si vous êtes un dirigeant ou un RRH dont l'entreprise est adhérente (ou non) à la **Charte des 1000 – Les Entreprises s'Engagent**, vous pouvez avoir accès à la nouvelle plateforme de e-learning qui vous permettra d'évaluer et renforcer vos pratiques en termes de lutte contre les discriminations.



## POUR LES PROFESSIONNELS DE L'EMPLOI



En tant que professionnel de l'insertion et de l'emploi sur le territoire, vous avez désormais accès à une nouvelle plateforme de e-learning dédiée ! Elle vous permettra : d'évaluer vos pratiques professionnelles, de renforcer vos connaissances et vos actions en matière de lutte contre les discriminations. Un outil concret pour monter en compétences et mieux accompagner les publics.

## « Chassons les discriminations ! »



Créées par les membres du GEPI – bénéficiaires du RSA et acteurs de leur propre récit –, ces 5 vidéos donnent la parole à celles et ceux qui ont vécu la discrimination. Âge, origine, genre... chaque épisode met en lumière une réalité trop souvent tue, pour mieux sensibiliser et inciter à l'action.



Parce que faire entendre ces voix, c'est déjà commencer à changer les choses.